



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des
Députés

Luxembourg, le 27 janvier 2020

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 84 du Règlement de la Chambre des Députés, nous aimerions poser une question urgente à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics et à Monsieur le Ministre de la Santé concernant les liaisons de fret aérien Luxembourg - Zhengzhou (Héнан) et la propagation du coronavirus.

La mystérieuse pneumonie appelée, «2019-nCov», nouveau coronavirus, qui a d'abord frappé la ville chinoise de Wuhan, se propage, faisant une cinquantaine de morts selon le dernier bilan, et touchant près de 2.000 personnes. 3 cas ont récemment été détectés en France.

Dans sa réponse à la question parlementaire n°1751, Monsieur le Ministre de la Santé a indiqué que:

„Bis zum 23. Januar 2020 waren alle Fälle, die außerhalb Chinas gemeldet wurden, kürzlich nach Wuhan gereist. Die Wahrscheinlichkeit reiseassoziiierter Fälle in Luxemburg wird als sehr gering eingeschätzt.“

Il se trouve toutefois que Cargolux Airlines assure des vols réguliers (23 par semaine) vers la province Héнан et plus particulièrement le Zhengzhou's Xingzhen International Airport.

Sur le site de cargolux.com, on peut lire que cet aéroport "is part of China's national development plan for its central region Henan, the most populous province in China, with over 100 million residents. It is ideally located in central China with daily road feeder services to coastal cities such as Beijing and Shanghai and reaches far inland providing faster and more economical services to inland cities such as Xi'an, Wuhan, Chengdu and Chongqing."

A noter que:

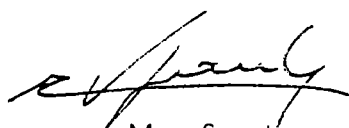
- le ministère italien de la Santé a prévu la mise en place d'un «canal sanitaire avec contrôle de la température via un scanner» à l'aéroport de Fiumicino (Rome), relié à la ville de Wuhan par trois vols directs hebdomadaires;
- d'autres pays ont mis en place des contrôles systématiques de la température des voyageurs en provenance de Chine, notamment la Russie (via des caméras thermiques dans les avions) et la Thaïlande.

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

Le caractère urgent de la question a été reconnu (27.01.2020)

- Messieurs les Ministres peuvent-ils nous fournir leur évaluation de la probabilité d'une importation du virus via des liaisons aériennes dans la région ?
- Quelles sont les mesures de précaution adoptées par Cargolux Airlines pour prévenir une contagion de l'équipage de bord voire d'autres personnes à bord? Lesdites personnes ont-elles dû suivre une formation spécifique à ce sujet ?
- Est-il prévu de mettre en place des contrôles de la température des personnes prenant part aux vols Luxembourg-Zhengzhou?
- D'autres mesures sont-elles prévues? Dans l'affirmative, lesquelles?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Marc Spautz
Député



Jean-Marie Halsdorf
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Luxembourg, le 31 janvier 2020



Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et du Ministre de la Santé à la question parlementaire urgente N°1779 du 27 janvier 2020 des honorables députés Messieurs Jean-Marie Halsdorf et Marc Spautz, concernant les liaisons de fret aérien Luxembourg-Zhengzhou et la propagation du coronavirus, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre de la Mobilité et des
Travaux publics

Réponse commune de Messieurs François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et Etienne Schneider, Ministre de la Santé, à la question parlementaire urgente n° 1779 du 27 janvier 2020 de Messieurs les Députés Marc Spautz et Jean-Marie Halsdorf, concernant les liaisons de fret aérien Luxembourg-Zhengzhou et la propagation du coronavirus

La probabilité d'une importation du 2019-nCoV en Europe est, sur base des informations actuellement disponibles et publiées ce 26 janvier 2020 par l'« European Centre for Disease Control and Prevention » (ECDC), estimée comme étant modérée. Au Luxembourg, en l'absence de flux de passagers importants en provenance des régions touchées et de liaison aérienne directe avec le foyer de l'infection, cette probabilité peut être considérée comme faible à modérée. Toutefois, il n'est pas à exclure que des passagers provenant de Chine ne transitent par d'autres hubs aéroportuaires avant d'arriver à l'Aéroport de Luxembourg.

Le Luxembourg dispose cependant d'une liaison aérienne de transport de fret avec Zhengzhou (distance Wuhan-Zhengzhou : quelque 500 km), qui est opérée par la compagnie aérienne Cargolux. Vu que ce transporteur de fret n'utilise qu'un personnel de bord limité, les risques de transmission potentielle sont réduits.

Néanmoins, Cargolux a mis en place un certain nombre de précautions visant à protéger les équipages et le personnel navigant, notamment par des procédures sanitaires et des mesures de sécurité mises en place depuis la semaine dernière, comme la mise à disposition d'équipements de protection personnels, p.ex. des masques de haute qualité et des linges désinfectants.

Un code de bonnes pratiques a été établi, énumérant les mesures de protection. Les consignes portent sur les endroits à éviter et le comportement adapté à cette situation en général. Le code contient aussi une description des symptômes ainsi que la procédure à suivre en cas de doute.

Cargolux met à disposition de ses pilotes un numéro d'urgence médicale, joignable jour et nuit.

La compagnie demande à ses employés d'éviter les voyages d'affaires en Chine si possible, les vols à fins privées sur les avions Cargolux ne sont plus autorisés et l'utilisation de vols passagers pour les mises en place de pilotes est aussi réduite au minimum.

Un embargo sur le transport d'animaux ou de viande en provenance de la Chine a également été mis en place.

Le dépistage par contrôle de la température à l'arrivée n'est pas considéré par l'ECDC comme une mesure efficace pour détecter les voyageurs infectés par le 2019-nCoV, en particulier parce que les symptômes de cette infection sont très banals et coïncident avec ceux de la grippe saisonnière qui est actuellement active en Europe et en Chine¹. Selon l'ECDC, une approche ciblée sur des passagers arrivant par vols directs depuis des zones touchées pourrait être considérée afin de faciliter l'identification précoce de cas d'infection importée.

La mise en place d'un contrôle systématique de la température du personnel d'équipage sur les vols de Cargolux en provenance de Zhengzhou ne semble donc, à l'heure actuelle, pas opportune. Les responsables de Cargolux sont cependant en contact permanent avec la Division de l'Inspection sanitaire de la Direction de la Santé et suivent les recommandations de l'ECDC et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

¹<https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/risk-assessment-outbreak-acute-respiratory-syndrome-associated-novel-0>

En outre, le Gouvernement a mis en place un mécanisme d'échange systématique d'informations avec les différents acteurs nationaux, notamment la société de l'Aéroport lux-Airport S.A., afin de permettre une concertation efficace des actions nationales en fonction de l'évolution de la situation et afin de garantir une implémentation rapide de mesures supplémentaires en cas de besoin.

En cas d'arrivée au Luxembourg d'une personne par voie aérienne avec suspicion de maladie infectieuse, des procédures de mise en sécurité nationales sont immédiatement mises en œuvre. En effet, en présence de patients présentant des symptômes suspects d'infection au coronavirus, la Direction de la santé recommande de retracer l'historique de voyage dans la région concernée au cours des deux dernières semaines. Tout cas suspect doit être signalé immédiatement à la Direction de la santé par le médecin traitant sur base de la loi du 1^{er} août 2018 sur la déclaration obligatoire de certaines maladies.

Les personnes provenant de régions touchées qui présentent des symptômes d'infection de coronavirus (fièvre, toux) doivent être isolées dans un hôpital approprié jusqu'à ce que l'infection puisse être exclue. Au Luxembourg, des chambres spécialement aménagées au Service national des maladies infectieuses du Centre Hospitalier de Luxembourg sont disponibles pour permettre un isolement adéquat des patients.